REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, DE L’ANALYSE ECONOMIQUE

ET DE LA PROSPECTIVE

(MDAEP)

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L’ANALYSE ECONOMIQUE

(INSAE)



**ENQUETE SUR LES TRANSFERTS DES MIGRANTS**

**Document méthodologique**

Novembre 2011

**INTRODUCTION**

Ce présent document s’inscrit dans le cadre d’une enquête commanditée par la BCEAO en vue de saisir le volume des transferts des migrants et le profils de ces derniers. Il retrace les objectifs assignés à l’enquête, les grandes ligne de la méthodologie de collecte et les modalité de réalisation de l’opération.

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Les envois de fonds des travailleurs migrants en direction de l'Afrique subsaharienne ont connu une accélération constante au cours de ces dernières années. Ils sont estimés par la Banque mondiale à 6,5% du total des transferts des travailleurs migrants vers les pays en développement et représentent 2,2% du PIB de cette partie du continent en 2009.

Dans les économies de l'UEMOA, les fonds reçus des travailleurs migrants ont quasiment quadruplé entre 2000 et 2008, passant de 323,1 milliards de FCFA à 1.223,5 milliards[[1]](#footnote-1). Rapportés au PIB, ils ont gagné 2,2 points de pourcentage sur la période pour atteindre 3,9% en 2008, soit une moyenne de 2,9% par an sur la période. Par pays, cette proportion varie de 0,9% (Côte d'Ivoire, Niger) à 8,8% (Togo). Elle est estimée à 2,9% au Bénin, 1,3% au Burkina, 3,9% en Guinée-Bissau, 3,4% au Mali et 7,3% au Sénégal.

Les entrées de fonds des travailleurs migrants dans l'UEMOA se sont repliées en 2009 de 11,8% pour s'établir à 1.078,6 milliards, soit 3,3% du PIB. Ce recul est essentiellement imputable aux répercussions de la crise financière sur les économies d'accueil des travailleurs migrants, avec notamment un accroissement massif du chômage.

Les estimations effectuées par la BCEAO, dans le cadre de la confection de la balance des paiements, constituent la principale source d'informations sur les envois de fonds des travailleurs migrants. Elles sont établies sur la base des informations relatives aux transferts bancaires, les flux recensés auprès des sociétés de transferts rapides d'argent (banques, postes et sociétés de transferts rapides d'argent), ainsi que des statistiques sur les billets étrangers appréhendées à travers les opérations de change manuel.

Cette approche présente toutefois des limites liées à :

- l'existence d'un biais lié au fait que les motifs économiques des transferts bancaires et électroniques ne sont pas toujours explicités. Les chiffres communiqués par les Sociétés de Transfert d'Argent ne correspondent pas dans leur intégralité à des envois de fonds des travailleurs migrants ;

- la faiblesse, voire l'absence de prise en compte des transferts effectués par les canaux non formels. Ce qui se traduit par une sous-estimation des fonds envoyés par les migrants, eu égard à la proportion importante des transferts informels. A titre illustratif, une étude de la Banque Africaine de Développement (BAD), réalisée en 2008, a conclu que les fonds expédiés par les canaux non officiels représentaient en 2005, respectivement 73,0% et 46,0% du total des transferts des travailleurs migrants reçus par le Mali et le Sénégal.

Le niveau important des transferts transitant par les canaux informels (porteurs, fax[[2]](#footnote-2)2, nature, etc.), singulièrement dans les pays africains, s'explique pour l'essentiel par le coût relativement élevé des transferts par le circuit formel et par leur faible degré de bancarisation et de développement du système financier.

La conduite de la présente enquête auprès des ménages vise à pallier ces insuffisances, à travers la collecte d'informations supplémentaires qui permettraient d'affiner les estimations effectuées par la BCEAO. Il est notamment attendu de l'enquête, des informations sur les motifs économiques des transferts et la proportion des montants reçus ou émis en dehors des circuits formels.

1. **OBJECTIFS**

L'objectif principal de l'enquête est de collecter des informations pouvant permettre une meilleure estimation des envois de fonds des travailleurs migrants, afin d'améliorer la production des statistiques de la balance des paiements des pays membres de l'UEMOA.

De façon spécifique, l'enquête vise à :

* améliorer la mesure du niveau des transferts des travailleurs migrants ;
* cerner la part des montants émis ou reçus des travailleurs migrants transitant par les canaux informels ;
* et mieux appréhender l'utilisation de ces fonds.

1. **DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

Le champ de l’enquête est sur le plan géographique le territoire national. L’opération concerne l’ensemble des ménages ordinaires (par opposition aux ménages collectifs) résident sur l’ensemble du territoire national.

L’unité statistique est le ménage ordinaire, défini comme un ensemble composé d'une ou de plusieurs personnes (unité socio-économique), ayant un lien de sang, de mariage ou non, vivant dans un ou plusieurs logements de la même concession (cet ensemble de logements constituant une unité d'habitation), mettant en commun tout ou partie de leurs ressources, pour subvenir aux dépenses courantes, prenant le plus souvent leurs repas en commun, et reconnaissant l'autorité d'une seule personne appelée chef de ménage (ou personne de référence).

Pour avoir une bonne estimation le niveau de sondage se limite aux communes disposant d’une agence de banque, ou de transfert et/ou d’un office de poste et télécommunication, pour prendre en compte la concentration de la population et des activités économiques. L’échantillon de l’enquête sur le transfert des migrants au niveau de chaque commune ciblée est donc issu de la liste des ménages énumérés dans les zones (communes) identifiées (à fort taux de migration).

Avant le tirage des ménages, il est donc prévu, un listing de tous les ménages ayant reçu ou effectué des transferts de fonds en provenance ou en partance de/vers l’extérieur les douze (12) derniers mois. Ceci permettra d’obtenir une liste de ménages qui servira à sélectionner les ménages au deuxième degré. Avant le démarrage de la collecte une nouvelle liste des ménages tirés sera constituée ; aussi, identifiera-t-on d’abord les zones de travail.

**4.1 Base de sondage et domaine d’étude**

La base de sondage est celle réalisée par l’INSAE dans le cadre de ces enquêtes. Pour cette enquête portant sur le transfert des migrants, la base de sondage est composée des ménages dénombrés lors de la cartographie EMICoV-2/EDSB-4 de 2011. Les domaines d’étude considérés dans le cas de cette enquête sont les régions où l’activité économique apparait plus intense et/ou à fort taux de migration internes ou externe selon les résultats de RGPH3, à savoir le l’Atlantique, le Borgou, le Littorale, le Mono, l’Ouémé, et le Zou. Les communes sélectionnées dans ces régions sont respectivement: Abomey-Calavi, Parakou, Cotonou, Lokossa, Porto-Novo et Bohicon. Tous les indicateurs clés de l’enquête sont fournis dans ces régions.

Ainsi, cette enquête exige un échantillon de taille importante afin de disposer d’échantillon représentatif au niveau de chacun de ces 5 régions, en respectant le poids des communes ciblées afin de garantir une précision acceptable pour les principaux indicateurs.

**Taille de l’échantillon**

A partir de la base de sondage, on veut avoir une taille supportable par le coût, telle que les estimateurs soient obtenus à une précision L près, avec 95 chances sur 100 de ne pas faire d’erreur. On trouve alors la taille totale de l’échantillon au niveau national selon la formule[[3]](#footnote-3):

n : la taille de l’échantillon au niveau national ;

: la dispersion commise sur

 : la proportion de ménages ayant reçu ou émis de transferts via les migrants ;

 : le niveau de confiance requise pour l’estimation de ;

k : l’effet de grappe ;

d : la marge d’erreur.

Dans le calcul de la taille de l’échantillon, les considérations suivantes ont été adoptées :

* l’effet de grappe a été estimé à 2 (comme dans AGVSAN);
* 95% est le niveau de confiance utilisé (dans ce cas, z = 1.96);
* la marge d’erreur est fixée à 3,566%.

On estimera à peu près, a priori en fonction de l’ordre de grandeur de . Ainsi, on fait l’hypothèse d’une dispersion maximale dans un cas plus pessimiste; dans ce cas, la valeur de qui réalise maximale est et donc . On obtient au total n=1510.

**Procédure d’allocation de l’échantillon**

Une allocation de l’échantillon spécifique à chaque commune ciblée a été appliquée. La taille totale de l’échantillon par commune ciblée est obtenue par désagrégation de l’échantillon national, selon la formule :

 : la taille de l’échantillon dans la commune i

 : la taille totale de ménages enquêtés dans la commune i lors de l’EMICoV 1 ;

: le poids de la commune i

La liste des ménages constituant l’échantillon est déterminée après l’énumération. Le tableau ci-dessous, présente la taille de l’échantillon par commune.

La taille de l’échantillon s’élève à 1510 ménages et se repartira entre 38 grappes.

**Tableau**: Taille de l'échantillon pour les transferts des migrants

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Departement** | **Commune** | **Nombre de grappes** | **Nombre de ménages** |
| Atlantique | Abomey-Calavi | 5 | 200 |
| Borgou | Parakou | 5 | 200 |
| Littoral | Cotonou | 14 | 600 |
| Mono | Lokossa | 4 | 130 |
| Ouémé | Porto-Novo | 6 | 250 |
| Zou | Bohicon | 4 | 130 |
| **Ensemble  Bénin** | | **38** | **1510** |

**4.2 Schéma d’organisation sur le terrain**

Le schéma d’organisation est une adaptation de celui de l’EMICoV, puisque l’enquête sur les transferts des migrants est une enquête auprès des ménages.

**Recrutement du personnel de collecte**

Le nombre d’agents enquêteurs dépend du nombre de ménages à enquêter dans les zones de travail déterminées. Tenant compte des expériences acquises de l’EMICoV, ce personnel est réparti en équipes composées chacune en moyenne 4 agents enquêteurs. A la tête de chaque équipe, se place un contrôleur. Avec les 6 communes identifiées pour l’enquête, le nombre d’agents retenus pour l’enquête sur le transfert des migrants (enquêteurs et contrôleurs) est évalué à 38.

**Tableau**: Effectif du personnel de collecte pour l’enquête sur les transferts des migrants

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Département** | **Zones de travail pour l’EMICoV** | **Commune sélectionnées** | **Agents**  **de collecte** | **Contrôleur** |
| Atlantique | Abomey-calavi | Abomey-Calavi | 4 | 1 |
| Borgou | Parakou, Tchaourou | Parakou | 4 | 1 |
| Littoral | Cotonou I à Cotonou XIII | Cotonou | 12 | 2 |
| Mono | Dogbo, Lokossa, Athieme | Lokossa | 3 | 1 |
| Ouémé | Porto-Novo | Porto-Novo | 5 | 1 |
| Zou | Bohicon, Za-kpota | Bohicon | 3 | 1 |
| **Total** | | | **31** | **7** |

Par ailleurs, trois (3) superviseurs auront la charge de suivre de près le déroulement harmonieux des opérations de collecte des données.

Les catégories suivantes d’agents seront utilisées pour la collecte.

**Le Contrôleur** : Il aura sous sa responsabilité en moyenne 4 agents enquêteurs. C'est lui qui procèdera à la répartition des tâches des agents enquêteurs sur le terrain. Il sera aussi chargé du contrôle de la qualité et de l'exhaustivité du travail des agents enquêteurs placés sous son autorité.

**L'agent enquêteur** : Il (elle) administre le questionnaire aux ménages tirés et enregistre dans ce dernier, les réponses fournies par chaque ménage.

**Formation des agents de terrain**

Une formation de trois (3) jours sera organisée à l’intention des enquêteurs par l’équipe technique de l’INSAE et de la BCEAO. La technique des formations par étape sera mise en route. Dans un premier temps, il s’agira de renforcer les capacités du personnel de supervision dans l’appropriation du questionnaire et de la démarche globale de l’enquête. Il y aura des séquences de formations pour tout le personnel de l’enquête. Il s’agit notamment des contrôleurs, des agents de collecte.

**4.3 Déroulement de la collecte sur le terrain**

**Zonage et énumération des ménages**

Il vise essentiellement à définir et à circonscrire l’espace de travail des agents enquêteurs aux fins de faciliter les opérations de collecte et d’optimiser les opérations de collecte en fonction de la disponibilité logistique et de la densité démographique des communes. Une fois sur le terrain, les agents prendront 3 jours pour énumérer tous les ménages de l’échantillon pour toutes les grappes tirées dans la commune de travail.

**Collecte sur le terrain**

Les enquêteurs évolueront individuellement dans chaque grappe sous la responsabilité globale d’un contrôleur. L’équipe d’enquêteurs, aidée des chefs de quartiers/délégués, élus locaux ou toute personne désignée par ces derniers devra identifier les limites des zones de dénombrement. Le contrôleur organise, coordonne et participe aux opérations de collecte au sein de son équipe.

Le contrôleur, après avoir préalablement pris contact avec les autorités locales, a pour tâches de parcourir chaque grappe tirée dans sa commune de travail, avec les autres membres de l’équipe pour une reconnaissance de ses limites et l’identification des ménages tirés. Les contrôleurs attribuent les ménages et contrôlent le travail des agents de collecte. Pour permettre une évolution normale de l’équipe dans chaque grappe, les contacts seront pris avant l’arrivée de l’équipe dans la grappe. Au début, le contrôleur a l’obligation de suivre quelques interviews. Avant de quitter la grappe, il contrôle l’exhaustivité des questionnaires remplis et les range dans l’ordre numérique des ménages.

Chaque agent de collecte doit administrer en moyenne 5 questionnaires par jour. Par ailleurs le contrôleur de chaque équipe doit vérifier chaque jour, tous les questionnaires remplis par les agents de son équipe.

La phase de collecte débutera le lendemain de la fin de l’énumération et durera 12 jours.

1. **INDICATEURS ATTENDUS**

L’enquête permettra de calculer les indicateurs dont la liste se présente comme suit :

* montant total des transferts reçus et émis par les résidents ;
* répartition des transferts reçus (émis) suivant le pays de résidence des correspondants ;
* proportion des réceptions par différents canaux ;
* proportion des transferts émis et reçus suivant le motif économique ;
* proportion des transferts émis et reçu par les résidents ;
* région de concentration des flux transferts des migrants ;
* période de concentration des flux transferts des migrants.

Tous ces indicateurs seront produits par l’équipe de la BCEAO.

1. **CHRONOGRAMME DES ACTIVITES**

| **Date démarrage**  **Travaux préparatoires:**  **01/12/2011** | **Semaine 1** | **Semaine 2** | **Semaine 3** | **Semaine 4** | **Semaine 5** | **Semaine 6** | **Semaine 7** | **Semaine 8** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Finalisation des travaux préparatoires (méthodologie étude, échantillonnage, finalisation budget, etc.) |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Recrutement et formation des agents de collecte,  Ecriture masque de saisie |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Enumération des ménages ayant effectué ou reçu un transfert et  Collecte des données |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Saisie des questionnaires |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Apurement de la base, production des tableaux et production du rapport |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Date clé** : démarrage de la collecte des données prévu pour le **22 décembre 2011**

1. Données issues des statistiques de balance des paiements établies essentiellement à partir des informations recueillies auprès des opérateurs officiels (banques, sociétés de transferts rapides, postes). [↑](#footnote-ref-1)
2. 2 Le système « fax » consiste à regrouper les montants à transférer dans un point de collecte (généralement un commerce ou dans un foyer) et à redistribuer, par un intermédiaire dans le pays d'origine (généralement un commerçant) la somme aux bénéficiaires, après identification téléphonique. C'est un système de transfert assez rapide, de moitié moins coûteux en général que les transferts par voie officielle, mais plus risqué, en raison de l'absence de documents écrits. [↑](#footnote-ref-2)
3. P. ARDILLY, Les Techniques de Sondage, 1994, Edition technip-Paris [↑](#footnote-ref-3)